

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la Mer Méditerranée
Délégation en Corse
Antenne Emploi/Formation en Corse

Procès verbal du jury de validation des évaluations (Certificat Matelot Pont)

Lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole de Bastia

12 février 2020

Vu le Code des transports, notamment son article L 5521-2
Vu le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines,
Vu l'arrêté du 12 août 2015 relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime,
Vu la décision n° 752/2018 du directeur interrégional de la mer Méditerranée du 20 février 2018 portant désignation des membres des jurys de validation des évaluations du ressort de la DIRM Méditerranée.

Composition du jury :

Président : Mme ADOBATI Séverine
Vice-président : M. Michel CECCALDI
Personnalité qualifiée : M. Cyril ALBALADEJO

Le jury s'est réuni dans les locaux du Lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole de Bastia, Batterie des Turquines BP 65, 20 289 Bastia, le 12 février 2020.

Le jury de validation a examiné la session d'évaluation suivante :

– Évaluations du Certificat de Matelot Pont, organisé par le prestataire agréé « Lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole de Bastia ».

Après délibération, le jury valide les résultats suivants

Certificat de Matelot Pont

Session du 04 novembre 2019 au 16 janvier 2020

Nom Prénom	Module P1 appui				Module P2 appui		Module P3 appui		Module NP appui	
	Navigati on Météo Tenue du quart (coef. 1)	Règle de barre feux balisage signaux (coef. 1)	Manceuvre embarcation machine (coef. 1)	Acquisition module P1	Matelotage, engins de pêche, Manutention arrimage (coef. 1)	Acquisition module P2	Description et construction Stabilité entretien (coef. 1)	Acquisition module P3	Module national pont (coef. 1)	Acquisition module national pont
AGIER SERGE	11	12,5	13	Acquis	15	Acquis	12	Acquis	14,5	Acquis
BRANCHET MATHIEU	18,5	18,5	16	Acquis	17,5	Acquis	16,5	Acquis	17	Acquis
CHERCHI -ANTHONY	13	13,5	13	Acquis	13,7	Acquis	11,5	Acquis	11	Acquis
COLONNA ANTOINE JEAN	10	14	14	Acquis	13,5	Acquis	10,5	Acquis	13	Acquis
DE MARIA SOPHIE	15	16,5	14	Acquis	14,7	Acquis	11,5	Acquis	14,5	Acquis
DURIER DJAMEL	13,5	17,5	14	Acquis	15,9	Acquis	14,5	Acquis	17,5	Acquis
FILONI PATRICK	13	16,5	15	Acquis	15,8	Acquis	13,5	Acquis	14	Acquis
GALANTI MARTIN	14	14	16	Acquis	16,7	Acquis	15,5	Acquis	14,5	Acquis
LIBOUREL ROMAIN	15,5	19	15	Acquis	17,0	Acquis	16	Acquis	15	Acquis
MURATET CHLOE	17	18	15	Acquis	16,9	Acquis	14	Acquis	16,5	Acquis
PILATE PERRINE	17	19	15	Acquis	17,9	Acquis	14,5	Acquis	14	Acquis
SCHIANO ANDRE	16,5	19	16,5	Acquis	16,4	Acquis	17,5	Acquis	18	Acquis
TAMBURINI PIERRE- JEAN	12,5	14,5	16	Acquis	15,3	Acquis	11,5	Acquis	14	Acquis
TRAMONI LUCIEN DENIS	17	18	15	Acquis	16,6	Acquis	16,5	Acquis	17	Acquis
VAILLANT ERIC	12,5	17	14	Acquis	13,9	Acquis	13,5	Acquis	15	Acquis

Fait à Bastia, le 12 février 2020

La Présidente

Le Vice-président

La personnalité qualifiée

Séverine ADOBATI

Adjointe au Délégué du Directeur InterRégional
de la Mer Méditerranée pour la Corse

Procès verbal transmis à la DIRM Marseille

15 bis, boulevard Sampiero
20000 Ajaccio